

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet de Schéma de cohérence territoriale de la Région de Cognac (SCoT)

Par arrêté du 28 septembre 2021, le Président du PETR Ouest Charente – Pays du Cognac a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Région de Cognac en vue de l'approuver par délibération du comité syndical.

Objet de l'enquête publique

Le projet de SCoT de la Région de Cognac couvre la Communauté d'agglomération de Grand Cognac et la Communauté de communes du Rouillacais. Le SCoT est un document de planification stratégique intercommunale déterminant un projet de territoire. Ce dernier vise à mettre en cohérence sur le territoire, l'ensemble des politiques sectorielles d'aménagement en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, de commerce et d'environnement.

Il sera procédé sur le périmètre du PETR Ouest Charente – Pays du Cognac à une enquête publique afin d'assurer l'information et la participation du public et recueillir ses observations, propositions et contre-propositions relatives au projet de SCoT arrêté en comité syndical du 28 novembre 2019.

Dates et siège de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera du 20 octobre 2021 à 9h00 au 22 novembre 2021 à 17h00. Le siège de l'enquête publique est fixé dans les locaux du PETR Ouest Charente – Pays du Cognac, 1 rue du Port – 16200 Jarnac.

Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Philippe Berthet a été désigné Commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Poitiers, par décision n°E19000234/86 en date du 09 décembre 2019.

Modalités d'organisation

Le dossier d'enquête publique sera consultable par le public du 20 octobre 2021 à 9h00 au 22 novembre 2021 à 17h00 :

- au **siège du PETR Ouest Charente – Pays du Cognac**, 1 rue du Port – 16200 Jarnac – Horaires d'ouverture indicatifs : du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h
- aux sièges des communauté de communes et d'agglomération :
 - **Communauté d'agglomération de Grand Cognac**, 6 rue de Valdepenas – 16100 Cognac - Horaires d'ouverture indicatifs : du lundi au jeudi 8h30-12h15 et 13h45-17h30 et vendredi 8h30-12h15 et 13h45-17h
 - **Communauté de communes du Rouillacais**, 314 Avenue Jean Monnet – 16170 Rouillac - Horaires d'ouverture indicatifs : du lundi au vendredi 8h45-12h30 et 13h30-17h30
- A la **Mairie de Châteauneuf-sur-Charente**, Place de la Liberté – 16120 Châteauneuf-sur-Charente - Horaires d'ouverture indicatifs : du mardi au vendredi 9h-12h et 13h30-18h et samedi 9h-12h et 14h-17h
- sur le site dédié au SCoT de la Région de Cognac : <http://cognac.proscot-eau.fr/>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet par le Commissaire enquêteur, aux adresses précitées, ainsi que pendant les permanences.

Les observations pourront également être transmises :

- par voie postale, au plus tard le 22 novembre 2021 à 17h00, heure de clôture de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur (Schéma de Cohérence Territoriale), PETR Ouest Charente – Pays du Cognac – 1 rue du Port 16200 Jarnac
- par voie électronique à l'adresse suivante : contact.petr@grand-cognac.fr du 20 octobre 2021 à 9h00 au 22 novembre 2021 à 17h00.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans les deux journaux suivants : La Charente Libre et Sud-Ouest.

Cet avis sera affiché aux sièges de la communauté de communes et d'agglomération, dans les lieux où se dérouleront les permanences ainsi qu'au siège du PETR Ouest Charente – Pays du Cognac et sur le site Internet dédié au SCoT.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête publique avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

Permanences

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations sur le projet arrêté de SCoT aux lieux, dates et heures suivantes :

- **Communauté d'agglomération de Grand Cognac**, 6 Rue de Valdepenas, 16100 Cognac, le 27 octobre 2021 de 14h à 17h, le 03 novembre 2021 de 14h à 17h et le 19 novembre 2021 de 14h à 17h.
- **Communauté de communes du Rouillacais**, 314 Avenue Jean Monnet, 16170 Rouillac, le 21 octobre 2021 de 9h à 12h et le 17 novembre 2021 de 14h à 17h.
- **PETR Ouest Charente – Pays du Cognac**, 1 rue du Port 16200 Jarnac, le 20 octobre 2021 de 9h à 12h et le 22 novembre 2021 de 14h à 17h.
- **Mairie de Châteauneuf-sur-Charente**, Place de la Liberté – 16120 Châteauneuf-sur-Charente, le 29 octobre 2021 de 9h à 12h.

Clôture de l'enquête publique, rapport et conclusions

A la clôture de l'enquête publique, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur. Le Commissaire enquêteur transmettra au Président du PETR Ouest Charente – Pays du Cognac son rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations parvenues durant le délai de l'enquête. Il consignera dans une présentation séparée ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire enquêteur sera adressée à la Préfète de la Charente et au Président du Tribunal Administratif de Poitiers. Le public pourra les consulter au siège du PETR Ouest Charente – Pays du Cognac.

Une copie du rapport et des conclusions motivées sera également adressée au siège des Communautés de Communes et d'agglomération ainsi qu'à la mairie de Châteauneuf-sur-Charente où s'est déroulée l'enquête pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Evaluation environnementale

Une évaluation environnementale a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale et intégrée dans le dossier soumis à enquête publique. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement sera intégré au dossier d'enquête publique.

Suites de l'enquête publique

À l'issue de l'enquête publique, le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Cognac, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis au Comité syndical pour approbation.

Transmission des pièces et demande d'informations

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique. De même toute information relative à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée. Les demandes seront adressées auprès de Sabine NOËL, par téléphone au 06.48.53.04.92 ou par à courriel à : sabine.noel@grand-cognac.fr

Le Président du Syndicat mixte du PETR Ouest Charente – Pays du Cognac, Bernard Mauzé.